

**5<sup>ème</sup> Réunion du Comité de session du  
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5)**

*En ligne, 28 juin – 9 juillet 2021*

UNEP/CMS/ScC-SC5/Résultat 11

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS  
SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES ET LA SANTÉ**

Lors de la cinquième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5), qui s'est tenue du 28 juin au 9 juillet, il a été décidé de créer un groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé dans le cadre du Conseil scientifique. L'objectif du Groupe est de fournir un axe qui oriente les travaux et la mobilisation de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) à propos des questions liées aux espèces migratrices et à la santé.

**1. Contexte et objectif**

En 2005, la Conférence des Parties à la CMS a adopté une première résolution relative aux maladies de la faune sauvage et aux espèces migratrices. [La Résolution 12.6](#) intitulée « *Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices* » consolide et actualise cette résolution ainsi que celles adoptées par la suite. Dans son préambule, elle insiste sur les graves menaces que les maladies de la faune sauvage font peser sur la conservation des espèces migratrices, notamment les risques de grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) chez les oiseaux d'eau, le syndrome du nez blanc chez les chauves-souris et les taux de mortalité élevés chez les antilopes saïga ainsi que chez les gazelles de Mongolie. Par ailleurs, la résolution souligne que la santé de la faune sauvage, celle des cheptels, des hommes et des écosystèmes, sont interdépendantes et influencées par de nombreux facteurs, notamment, les facteurs socio-économiques, la durabilité de l'agriculture, la démographie et le changement du climat et des paysages,

Le document [UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.1](#) sur les maladies de la faune sauvage et les espèces migratrices met en évidence certains mécanismes que la CMS a mis en place pour lutter contre les maladies de la faune sauvage, notamment la contribution et les travaux du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, établi en 2005 en réaction à l'émergence de cas d'HPAI chez les oiseaux d'eau. Outre fournir des recommandations et des conseils aux Parties contractantes, le Groupe d'étude joue un rôle de sensibilisateur afin de lutter contre les fausses informations. Les deux autres mécanismes mis en place par la CMS en vue de lutter contre les maladies de la faune sauvage, à savoir le Groupe d'étude scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, créé en 2011, et le Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies, fondé en 2007 dans le cadre du Conseil scientifique, n'étaient toujours pas opérationnels en 2021.

Reconnaissant les vecteurs de la dégradation de l'environnement, de l'incursion dans les lieux sauvages, de l'exploitation et du commerce de la faune sauvage ainsi que du changement climatique sur la santé, et compte tenu du fait que l'attention du monde entier est dirigée sur la pandémie de COVID-19 ainsi que sur le rôle de la faune sauvage dans la transmission d'agents pathogènes et dans l'apparition de foyers de contagion de source zoonotique, il est nécessaire de réactiver le Groupe de travail dans le cadre du Conseil scientifique. Le Groupe mettra à disposition un mécanisme permettant de mettre ces sujets davantage en lumière, de définir un rôle déterminant pour la CMS et de conseiller les Parties sur les risques de transmission d'agents pathogènes ainsi que de futures flambées épidémiques et pandémies, mais aussi sur la manière de répondre aux maladies de la faune sauvage et aux maladies d'origine zoonotique.

## 2. Rôle et portée

Le rôle du Groupe de travail consiste à fournir un axe orientant les travaux et la mobilisation de la CMS à propos des questions liées aux espèces migratrices et à la santé. Nous sommes conscients qu'il existe d'autres groupes d'experts et organismes travaillant sur une variété de thèmes liés, notamment l'initiative « Une seule santé », et le Groupe de travail ne cherchera pas à répliquer leurs efforts, mais s'efforcera plutôt de définir la voie et le rôle de la CMS, et contribuera à conseiller les Parties sur les sujets liés aux espèces migratrices, à la santé et aux maladies, tels que :

- la transmission d'agents pathogènes et les zoonoses ;
- d'autres questions relatives à la santé des espèces migratrices et de l'écosystème ;
- la participation à l'initiative « Une seule santé », entre autres.

## 3. Attributions

Le Groupe de travail aura pour fonctions de :

- définir et mettre en œuvre des priorités pour ses travaux, lesquelles peuvent inclure les tâches suivantes :
  - examiner la documentation pertinente et distinguer les besoins de recherche ;
  - analyser les obligations prévues par la CMS et ses instruments, relatives à la faune sauvage et à la santé ;
  - analyser les priorités des Parties à la CMS en matière de santé de la faune sauvage ;
  - définir des produits/axes de travail pour appuyer les Parties à la CMS ;
  - analyser les possibilités de mobilisation plus large de la famille de la CMS autour des questions actuelles liées à l'utilisation de la faune sauvage, notamment pour la consommation humaine, et à ses conséquences sur la transmission d'agents pathogènes et sur les toxines ;
- attirer l'attention sur les espèces migratrices pour les questions liées à la faune sauvage et à la santé ;
- contribuer aux autres initiatives internes et externes telles que « Une seule santé » ;
- encourager l'examen des migrations et dynamiques des maladies de la faune sauvage et y contribuer, en se fondant sur le mandat élaboré par le Comité de session lors de sa 5<sup>e</sup> réunion ;
- assurer la liaison et la coordination avec d'autres groupes de la CMS chargés des questions de santé tels que le Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et le Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement ;
- assurer la liaison et la coordination avec d'autres groupes d'experts et organismes travaillant sur des sujets connexes tels que le *Wildlife Health Specialist Group* (groupe d'experts de la santé de la faune sauvage) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Groupe de travail sur la faune sauvage de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la *Wildlife Disease Association* (association de lutte contre les maladies de la faune sauvage) ;
- créer des sources d'informations et d'orientations pour les Parties concernant la promotion de la santé des espèces migratrices et la réponse à donner aux questions émergentes ;
- se tenir informé des résultats et des progrès liés à la santé de la faune sauvage, ainsi que des éventuelles possibilités d'action transversale pour promouvoir l'initiative « Une seule santé » et des approches écosystémiques de la santé ;

- réfléchir à la meilleure façon pour la CMS de contribuer à la mise en œuvre de certaines des recommandations formulées par d'autres organismes spécialisés dans la santé tels que le Groupe d'experts de haut niveau sur l'initiative « Une seule santé » [composé de représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'OIE] ;
- mettre à disposition un mécanisme de communication et de sensibilisation pour les sujets relatifs à la santé ;
- assurer la coordination avec d'autres processus et négociations multilatéraux sur les questions liées à l'initiative « Une seule santé », notamment la prévention des pandémies, en vue de garantir une contribution tenant compte de la perspective de la CMS et des espèces migratrices.

#### 4. Adhésion

Le Groupe de travail sera composé de membres du Conseil scientifique, de représentants d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, ainsi que d'établissements universitaires, d'ONG et d'autres acteurs, selon qu'il convient.

Les personnes suivantes seront également invitées à contribuer au Groupe de travail :

- les membres du Conseil scientifique de la CMS ;
- les représentants du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages ;
- les représentants du Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement ;
- les représentants du Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques ;
- les représentants des instruments de la CMS, y compris mais sans s'y limiter, EUROBATS et AEWA<sup>1</sup> ;
- les représentants du PNUE, de l'OMS, de l'OIE et de la FAO ;
- les représentants d'autres accords multilatéraux pertinents ;
- les représentants d'autres groupes d'experts internationaux sur la santé de la faune sauvage, tels que le *Wildlife Health Specialis Group* de l'UICN, le Groupe de travail sur la faune sauvage de l'OIE et la *Wildlife Disease Association* ;
- des experts indépendants qui peuvent être cooptés dans le cadre d'initiatives ad hoc, lorsque cela est nécessaire et approprié ;
- des représentants d'ONG détenant une expertise pertinente dans le domaine de la santé des espèces migratrices et de l'écosystème.

#### 5. Gouvernance

Le Groupe de travail élira un président et un vice-président parmi ses membres et fonctionnera en recherchant un consensus au sein du groupe. Le Groupe de travail fera un rapport au Conseil scientifique sur ses actions, ses membres et d'autres questions connexes.

<sup>1</sup> Mentionnant en particulier les chauves-souris et les oiseaux d'eau dans leur rôle de vecteurs de certaines infections zoonotiques ainsi que les réactions négatives qui peuvent en découler.

## **6. Fonctionnement**

Les réunions du Groupe de travail seront convoquées à des intervalles appropriés, en fonction des nécessités et du financement, et se tiendront en présentiel ou sous forme virtuelle. Entre les réunions, le travail sera effectué par voie électronique, qui sera le principal mode de communication.

En vue de fournir un travail efficace sur les questions émergentes, le Groupe de travail cooptera des membres dotés d'une expertise spécifique et établira des groupes spéciaux au besoin.

Le Secrétariat de la CMS appuiera l'organisation des réunions et l'administration du Groupe.

Le président coordonnera les travaux avec le Secrétariat sur des sujets tels que la mobilisation des ressources, la sensibilisation et la communication.